

L'Isle d'Abeau, le 14 décembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISERE (CAPI) : PREMIERE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A SIGNER LA CHARTE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES PUBLICS ET PRIVES

A l'occasion du Forum Nord-Isère Durable et du lancement de son plan d'action Territoire à Energie Positive, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a signé la charte volontaire sur la rénovation énergétique du parc tertiaire portée par le Plan Bâtiment Durable et devient ainsi la première communauté d'agglomération à s'engager dans la démarche.



La mobilisation volontaire autour de la rénovation énergétique du parc tertiaire

Dans le cadre de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, il a été établi l'obligation de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés. Cette obligation vise à réduire d'au moins 38 % d'ici 2020 la consommation énergétique du secteur du bâtiment.

En l'absence de publication du décret organisant cette obligation, le Plan Bâtiment Durable a lancé en octobre 2013, une charte d'engagement volontaire pour susciter une mise en mouvement des acteurs sur ce sujet.

En signant la charte, les acteurs déclarent s'engager dans la diminution des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires qu'ils occupent, gèrent ou détiennent.

La charte est ouverte à la signature de toutes les entités publiques ou privées désireuses de s'engager dans la rénovation énergétique de leur parc et aux différents organismes collectifs qui rassemblent des acteurs du parc tertiaire.

La CAPI devient ainsi le 107^{ème} signataire à s'engager dans cette démarche vertueuse. La récente loi de transition énergétique pour la croissance verte est venue confirmer l'importance du sujet en prolongeant jusqu'en 2050 l'obligation de rénovation énergétique du parc et en fixant un objectif de réduction à terme de 60% des consommations d'énergie finale.

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère s'engage

La signature de cette charte par le président de la CAPI Jean PAPADOPULO traduit l'engagement fort de la collectivité et le souhait de mettre en avant cette démarche exemplaire. La CAPI est la première agglomération à signer cette charte, soulignant le caractère réellement volontaire et exemplaire de cette démarche.

La CAPI rappelle que des audits énergétiques ont été réalisés en 2010 sur 40 premiers bâtiments puis en 2013 sur les 42 bâtiments restants.

A partir de l'ensemble de ces audits énergétiques et d'une analyse du patrimoine, un schéma directeur énergétique a été adopté sur la période 2014-2024. Celui-ci a ainsi identifié 51 bâtiments sur lesquels des travaux de rénovation peuvent être engagés.

Après une analyse de chacun d'eux, une hiérarchisation des priorités de rénovation a été faite et des scénarios de travaux ont été établis.

Ce schéma directeur énergétique prévoit donc la rénovation de :

- 8 bâtiments de la Culture (Médiathèque, Théâtre, Cinéma, école de musique) ;
- 17 bâtiments d'accueil de la petite enfance ;
- 5 piscines ;
- Et une dizaine d'autres bâtiments dont 7 logements de fonction.

Un plan d'investissement a été décidé sur la période 2015-2021. Ce plan d'investissement prévoit la réalisation de travaux à hauteur de 2,1 M€ soit 300 000 €/an. **Ces travaux vont générer un gain estimé de 20% sur la consommation énergétique totale du patrimoine.**

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

Espace privilégié au cœur de la Région Rhône-Alpes, profitant des synergies engendrées par les métropoles voisines (Lyon, Saint-Étienne, Vienne, Grenoble et Chambéry), la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) représente aujourd'hui le deuxième pôle urbain et économique de l'Isère.

La CAPI est pleinement intégrée à la dynamique de l'aire métropolitaine lyonnaise, dont elle constitue le pôle de développement à l'est. Le partenariat engagé depuis 2009, entre la CAPI, le Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole et ViennAgglo s'est concrétisé en juin 2012 par la création du Pôle métropolitain. Nouvel espace de coopération, le Pôle métropolitain a pour ambition d'adapter les politiques publiques aux territoires de vie des entreprises et des habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Au sein de ses différents parcs d'activités, la CAPI offre des conditions d'accueil idéales alliant accessibilité, qualité d'aménagement, bassin de main d'œuvre qualifiée et services aux entreprises et aux salariés pour favoriser l'implantation, le développement et l'innovation des grandes entreprises, comme des PME.

La CAPI apporte une attention particulière à la mise en place de services et d'équipements de proximité, améliorant le quotidien des habitants : équipements culturels et sportifs, structures petite-enfance, réseau de transports en commun, etc. Elle a pour ambition de constituer une « agglomération durable » et respectueuse de l'environnement, pour assurer une réelle qualité de vie à l'ensemble de ses entreprises et de ses habitants.

Le Plan Bâtiment Durable

Lancé en janvier 2009 par les pouvoirs publics, le Plan Bâtiment Durable, présidé par l'avocat Philippe Pelletier, fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur. Le Plan Bâtiment Durable assure la concertation permanente au sein de la filière et témoigne de la mobilisation continue des acteurs au plan national comme régional. Il est ainsi force de proposition auprès des pouvoirs publics.

En savoir plus : www.planbatimentdurable.fr

Contacts presse

CONTACT CAPI

Sébastien DELMAS, Directeur de la construction durable

sdelmas@capi38.fr

Tel : 04 74 27 69 04

Portable : 06 35 37 58 16

Marie GRACIA, chargée de mission, Plan Bâtiment Durable

01 40 81 92 09 – 06 65 08 75 39

marie.gracia@developpement-durable.gouv.fr

www.planbatimentdurable.fr

Twitter @PlanBatiment